

N° 37073

Le 17 novembre 2016

November 17, 2016

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Wagner et Gascon

Coram: McLachlin C.J. and Wagner and
Gascon JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Benoit Beauchamp et Anick Plouffe

Benoit Beauchamp and Anick Plouffe

Demandeurs

Applicants

- et -

- and -

Balayage Blainville inc.

Balayage Blainville inc.

Intimée

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-025040-155, 2016 QCCA 599, daté du 7 avril 2016, est rejetée sans dépens. Quoi qu'il en soit, même si la requête avait été accueillie, la demande d'autorisation d'appel aurait été rejetée sans dépens.

The motion for an extension of time to serve and file the application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-025040-155, 2016 QCCA 599, dated April 7, 2016, is dismissed without costs. In any event, had such motion been granted, the application for leave to appeal would have been dismissed without costs.

J.C.C.

- 2 -

N° 37073

C.J.C.